

**Procès-verbal du FSSSCT départemental
de Lot-et-Garonne
du jeudi 28 mars 2024**

Etaient présents :

Représentants de l'administration :

M. Fabien JAILLET, secrétaire général
M. Germain SOULARD, directeur de cabinet, conseiller départemental de prévention
Mme Catherine DETURCK, assistante sociale des personnels
Mme Valérie AMELING, Directrice RH de proximité
Mme Marie-France MEUNIER-CASTAGNEYROL, infirmière académique de prévention (visioconférence)

Représentants titulaires des personnels :

Mme Sonia SAUVIGNON, professeure des écoles, FNEC-FP-FO
Mme Lydie LALOUBERE, professeure PLC, FSU (visioconférence)
Mme Jacinthe FISCHER, professeure des écoles, FSU
Mme Sandra TUFFAL, professeure des écoles, FSU
M. Abdelhalim TOUMI, professeur PLP, FSU
M. Nicolas PION, professeur des écoles, UNSA –EDUCATION
Mme Yolaine LOUSTAU, cheffe d'établissement, UNSA-EDUCATION (visioconférence)

Représentants suppléants des personnels :

M. Quentin KAMMER, PLP, FNEC-FP-FO
M. Mathieu COUDERC, professeur des écoles, FSU
M. Eric DUPOUY, professeur certifié, FSU
Mme Sabrina BESSON, professeure certifiée, FSU-SNES
M. Papa DIA, PLP, UNSA-EDUCATION

Etaient excusés :

Représentants de l'administration :

Mme Myrlaine NAZARIES, Responsable du service prévention et santé au travail, Conseil départemental
Mme Christine COCHE, inspectrice santé et sécurité au travail, rectorat
M. Jean-François SELAUDOUX, conseiller académique de prévention
Docteur Claire PATARD, médecin de prévention, rectorat

Représentants titulaires des personnels :

Mme Laetitia BARADAT-CALBET, PLP, FNEC FP FO
M. Malik SAAMI, professeur certifié, FSU-SNES
M. Thierry LANCELLE, professeur des écoles, UNSA-EDUCATION

Représentants suppléants des personnels :

Mme Céline COLLE, professeure des écoles, FNEC-FP-FO
M. Christophe PORTIER, professeur des écoles, FSU
Mme Elodie PALPANT, professeure des écoles, FSU
Mme Betty BUZZIGHIN, professeure certifiée, UNSA-EDUCATION

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9h35 par Monsieur le secrétaire général, Monsieur Jaillet.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Validation des PV du 15 juin et du 16 novembre 2023
2. Compte-rendu du GT fiches SST
3. Etat des lieux de la situation du bâti scolaire dans le département
4. Mission de la RHP
5. Règlement type départemental : accueil et propreté des enfants à l'école maternelle
6. Compte rendu des visites du Lycée Professionnel Jean Monnet de Foulayronnes et de la Cité Scolaire de Nérac
7. Questions diverses :
 - Quels sont les besoins de remplacement en Lot et Garonne dans le premier degré ?
 - Quel est le nombre d'accidents de travail, d'accidents de service et de maladies professionnelles (AT-MP) pour le département ?

Monsieur Jaillet ouvre la séance et annonce l'arrivée du nouvel Inspecteur d'académie, Monsieur Alexandre Falco, actuellement DASEN de la Lozère.

Madame Fischer lit une déclaration liminaire pour la FSU (*annexe 1*).

Monsieur Jaillet répond que cette déclaration sera transmise à Madame la Rectrice et qu'il ne reviendra pas dans cette instance sur le manque de moyens. Il a conscience que la majorité des fiches SST concernent des situations d'élèves en inclusion scolaire.

1. Validation des PV du 15 juin et du 16 novembre 2023

Monsieur Jaillet soumet au vote le PV du 15 juin 2023 :

VOTE : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Monsieur Jaillet soumet au vote le PV du 16 novembre 2023 :

Madame Fischer fait remarquer que Monsieur Dia s'est présenté candidat comme secrétaire de la FSSSCTD alors qu'il n'est que suppléant.

Monsieur Jaillet répond qu'elle a raison et que c'est un oubli.

Madame Laloubère informe que les procès-verbaux mis en ligne sur le site de la DSDEN posent le problème de l'anonymat pour des situations sensibles.

Monsieur Jaillet la rejoint sur ce point. Il rappelle l'obligation de publier les procès-verbaux mais ils seront repris pour être anonymés.

VOTE : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. Compte-rendu du GT fiches SST

Madame Fischer fait un bilan de 46 fiches SST dématérialisées et 7 fiches SST format papier. Dans ces fiches, ils ont recensé 13 fiches SST sur le bâtimentaire, d'où leur demande d'un point sur la situation des bâtiments scolaires du département. Elle explique que beaucoup de fiches sont liées à des violences ou à des situations d'enfants hautement perturbateurs. Elle rappelle qu'un groupe de travail avait été demandé à ce sujet lors de la précédente FSSSCTD.

Monsieur Jaillet répond qu'il en référera à Monsieur Falco et qu'un groupe de travail sera organisé sous réserve de l'accord de Monsieur l'inspecteur d'académie.

Madame Fischer évoque une autre fiche concernant un problème d'accès à des sanitaires sur décision de la municipalité. C'est une situation très incongrue pour les collègues.

Monsieur Jaillet indique que le conseil départemental a été invité mais que leur représentante était en arrêt jusqu'à ce jour. Il ajoute qu'une réunion a eu lieu en amont avec le conseil départemental et qu'il a pu évoquer les problématiques bâtimentaires notamment sur le collège La Rocal de Bon Rencontre pour lequel il y a eu de nombreuses fiches SST. Il propose de reporter ce point à l'ordre du jour de la prochaine FSSSCTD pour que le conseil départemental puisse être présent.

Madame Fischer revient sur une situation dans le 1^{er} degré en montrant une photo de l'école des petits ponts d'Agen qui illustre l'apparition importante de nombreux champignons. Elle demande que l'inspectrice de la santé et sécurité au travail puisse intervenir dans l'établissement.

Monsieur Jaillet répond qu'il est d'accord avec cette demande. Il précise que les DDEN sont très mobilisés sur ces situations d'écoles. La présidente, Madame Lafaye est intervenue devant l'association départementale des maires ruraux en indiquant que la préoccupation numéro un était le bâti scolaire. Elle s'est également focalisée sur la partie sanitaire. Les maires sont donc sensibilisés par ces partenaires de l'école.

Monsieur Soulard indique que des travaux sont prévus concernant la situation, évoquée précédemment avec la municipalité d'Agen.

Madame Sauvignon trouve qu'il n'est pas acceptable de travailler dans de telles conditions d'insalubrité.

Monsieur Jaillet soulève que la problématique relève de la compétence de la commune d'Agen qui finance de gros chantiers et soutient que les écoles doivent être prioritaires.

Monsieur Kammer évoque un problème qui s'est déroulé sur le collège Jasmin avec un élève qui a eu le doigt sectionné en voulant passer par-dessus un portail. C'est apparemment une pratique courante des élèves qui s'avère dangereuse.

Monsieur Jaillet répond qu'il va prendre contact avec le collège et le conseil départemental pour voir comment sécuriser le lieu.

Madame Tuffal rappelle que la présence du conseil départemental est importante. Elle se demande si les fiches SST envoyées le 14 mars concernant trois collèges sont bien traitées. Cela concerne le collège Dangla avec une problématique d'une machine à trancher qui n'est plus aux normes, le collège Jean Monnet de Fumel avec un problème d'ascenseur non réparé et le collège Henri de Navarre de Nérac avec un problème au CDI. Elle espère que le conseil départemental réagisse assez vite.

Monsieur Soulard précise que le conseil départemental ne voit pas ses fiches SST. C'est un outil éducation nationale. Dans ces situations, le chef d'établissement effectue le relai à la collectivité de rattachement quand cela relève sa compétence.

Monsieur Jaillet indique qu'il rencontre tous les trimestres le service éducation du conseil départemental pour évoquer toutes les situations problématiques. Lors de la dernière réunion a été évoqué le collège La Rocal de Bon Rencontre qui rencontre des problèmes de malfaçon entraînant des infiltrations d'eau. Le conseil départemental a fait appel à des entreprises pour réaliser les travaux nécessaires.

Madame Fischer lit l'avis n°1 concernant le rappel à la loi, l'avis n°2 concernant le bâti scolaire et l'avis n°4 concernant une demande de matériel de prévention des TMS et troubles auditifs (*annexe 2*).

Madame Meunier-Castagneyrol indique qu'il existe des bouchons d'oreilles adaptés en fonction des postes (Professeur d'EPS, PLP) pour le 2nd degré pris en charge par l'établissement. Pour le 1^{er} degré, il n'y a pas de budget prévu sur la partie prévention. Il faudrait que cela soit à la charge de la mairie ou de la coopérative, mais reconnaît que cette dernière option n'est pas juridiquement envisageable.

Monsieur Jaillet répond qu'il parlera de cette problématique à l'association des maires du Lot-et-Garonne.

Madame Sauvignon explique que la mairie d'Agen fournit du matériel adapté aux ATSEM mais rien n'est prévu pour les professeurs des écoles, ni les AESH.

Madame Laloubère dénonce ce manque de moyen pour la prévention. Il faudrait que tous les directeurs d'écoles inscrivent ces problématiques dans le DUERP.

Madame Meunier-Castagneyrol précise qu'en école maternelle, on ne préconise pas les bouchons d'oreilles filtrant car on est très rarement au-dessus de 80 décibels.

Monsieur Dia indique qu'il est très important de travailler sur la prévention. On est très en retard sur le volet préventif.

Monsieur Pion ajoute que l'on ne doit pas être dans le curatif. La santé et sécurité au travail en 2024 doit être dans le préventif.

Madame Fischer spécifie que des enquêtes médicales montrent que les professeurs des écoles de plus de 50 ans ayant travaillé en maternelle ont perdu de l'audition.

Monsieur Jaillet répond qu'il continue de déployer les formations TMS et formations « bruits et voix » développées avec le réseau PAS. Il travaille actuellement dessus et va renouveler ces opérations.

Madame Sauvignon demande si une collègue, sans RQTH, qui subit des violences sonores peut monter un dossier de demande de matériel adapté.

Madame Meunier-Castagneyrol répond que cette enseignante peut faire une demande avec un certificat de son médecin généraliste.

Monsieur Jaillet va remonter la problématique du manque de crédit pour la prévention auprès du DRH académique. Il prendra également contact avec le président de l'association départementale des maires ruraux pour exprimer ce besoin et rappeler que tout ce qui concerne le fonctionnement de l'école est à la charge des municipalités.

Madame Tuffal indique qu'il est préconisé au niveau national d'avoir un pôle santé sécurité au travail dans tous les rectorats. Or pour le rectorat de Bordeaux, la Rectrice n'aurait pas souhaité mettre en place ce pôle. Cela permettrait pourtant de regrouper les infirmières, médecins du travail ou psychologue du travail et peut-être de disposer d'une ligne budgétaire de fonctionnement. La coordination serait facilitée sur ces questions-là.

Monsieur Jaillet répond qu'il va relayer la question au DRH académique. Il précise qu'il y a un inspecteur, un conseiller et des médecins, certes non organisés en pôle. La question est à poser en FSSSCT académique.

Madame Fischer lit l'avis n°5 relatif à une fiche SST concernant l'accès aux blocs sanitaires (*annexe 2*).

Monsieur Jaillet demande s'il y a eu une prise de contact avec la municipalité concernée par la fiche relative à l'école élémentaire de Casseneuil.

Monsieur Soulard répond que l'IEN de la circonscription a pris contact à la municipalité de Casseneuil. Le but est une approche globale d'amélioration entre l'école et la mairie.

Monsieur Jaillet soumet au vote les 4 avis :

VOTE : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Monsieur Kammer revient sur la fiche SST d'un enseignant en grande détresse suite à une présentation « brutale » d'évolution de carrière par les ressources humaines dû au départ à la retraite de son collègue. Il précise que cet enseignant n'a jamais eu de formation universitaire ou continue dans la discipline demandée qui est la mécanique.

Monsieur Jaillet répond que Madame Deturck, assistante sociale des personnels, a suivi cette situation de près et qu'un accompagnement psychologique a été mis en place. Il ajoute qu'il a pu échanger avec les IEN ET EG qui suivent les deux enseignants depuis longtemps. Il n'apparaît pas dans l'écrit de l'enseignant les propositions qui ont été faites de façon régulière. Sa discipline était amenée à évoluer depuis longtemps. Il savait depuis plusieurs années que son collègue allait partir à la retraite et que les heures d'enseignement de sa discipline diminueraient. Cette évolution était connue et partagée avec les deux intéressés depuis longtemps mais il entend que c'est un changement qui fait peur.

Madame Deturck indique qu'elle a beaucoup travaillé avec le chef d'établissement et la famille qui est impactée. Elle précise que la proposition de travailler en binôme pour faire une sorte de tuilage a été acceptée ce matin même et qu'il se sent plus écouté et serein.

Madame Ameling complète en indiquant qu'elle a échangé avec le chef d'établissement la veille et que la personne est bien de retour sur l'établissement.

Monsieur Kammer précise que l'enseignant a surtout été choqué par les propos de son inspecteur qui lui a dit : « si vous ne voulez pas évoluer, on trouvera quelqu'un d'autre... ».

Madame Tuffal souligne l'aspect « dur à vivre » des propos tenus devant le collègue et trouve que ce n'est pas acceptable d'entendre ça.

Monsieur Jaillet rappelle le report du point 3 de l'ordre de jour sur l'état des lieux de la situation du bâti scolaire dans le département au prochain FSSSCTD.

3. Mission de la RHP

Madame Ameling présente le dispositif RH de proximité qui existe depuis 2020 sur l'académie de Bordeaux. La RH de proximité se compose de 6 directrices de ressources humaines, une par département et deux pour le département de la Gironde. Il comprend également 26 conseillers RH de proximité sur l'académie dont 3 dans le Lot-et-Garonne, une conseillère par ZAP. La conseillère RH de proximité peut intervenir à la demande de l'agent sur des questions de carrière (mobilité, évolution, détachement, etc..) via le portail proxIRH accessible via le portail ARENA. Lorsque la situation de l'agent est plus complexe, la directrice RH de proximité prend le relais et fait le lien entre l'agent, les conseillères et le Rectorat ou la DSDEN, en fonction de l'affectation de l'agent et du corps auquel il appartient. Le service RH de proximité peut intervenir au profit de tous les agents de l'Etat (AESH, AED, PERDIR, PE 1^{er} et 2nd degré, personnels ATSS, ITRF). Elle propose de diffuser aux membres la FSSSCTD le flyer avec les coordonnées des différentes RH de proximité aux membres de la FSSSCTD à l'issue de la réunion. Elle explique qu'en tant que directrice RH de proximité, elle assure la coordination des conseillères, intervient sur des situations complexes d'agents pour lesquelles elle peut travailler en lien avec le médecin de prévention,

l'assistante sociale des personnels ainsi qu'avec les services du rectorat et les services de la DSDEN. Elle intervient également sur les problématiques managériales auprès des personnels de direction, auprès des inspecteurs 1^{er} et 2nd degré. Enfin, le dernier aspect de ses fonctions concerne la présentation et la promotion des métiers de l'éducation nationale auprès du grand public.

Elle donne ensuite quelques chiffres illustrant l'activité de la RHP sur l'année 2023-2024 :

- 114 agents reçus en entretien individuels (dont 80% de femme)

Motifs des demandes :

- 55% sur des projets professionnels et évolution de carrière
- 20% sur des difficultés professionnelles
- 8% sur des questions liées aux mutations
- 10% sur des situations médicales ou sociales
- 3% sur des questions liées à la retraite
- 4% sur des aides liées à la gestion de dossier administratif

Répartition par corps :

- 30 % de professeurs certifiés
- 23% de professeurs des écoles
- 16% de personnels administratifs

Elle précise qu'il s'agit du bilan départemental.

Madame Sauvignon demande si elle peut porter des conseils sur les évolutions de carrière dans l'éducation nationale et hors éducation nationale.

Madame Ameling répond qu'elle peut apporter ses conseils dans les deux domaines que cela soit public ou privé.

Madame Fischer souligne le peu de possibilité de reconversion professionnelle qu'offre la réglementation.

Madame Ameling reconnaît qu'il n'y a pas pléthore de possibilités mais que les conseillères RHP essaient d'accompagner au mieux les agents, de manière individuelle.

Monsieur Pion demande s'il y a des retours qui ont été opérés suites à ces 114 entretiens individuels.

Madame Ameling répond qu'elle peut disposer de retours de quelques personnels mais explique que les conseillères RH n'ont pas vocation à accompagner les personnels sur la durée. Elles interviennent en première intention et selon les informations qui sont données, elles mettent en place un accompagnement dispensé par le meilleur interlocuteur.

Madame Sauvignon demande si la reconversion professionnelle hors éducation nationale est contingentée.

Madame Ameling répond par la négative. Les directeurs RH de proximité prennent le relais pour travailler sur la formation en amont, en mobilisant le compte personnel de formation par exemple ou dans certains cas en soutenant une rupture conventionnelle. Elle précise qu'elle gère également ces dossiers pour les personnels du 2nd degré.

Monsieur Jaillet complète en indiquant qu'il existe des contingentements sur toutes les évolutions de carrières (détachement, disponibilité, rupture conventionnelle). Il précise que dans ces situations, les autorités sont très éclairées par l'avis de la RH de proximité.

Monsieur Couderc demande pour quelle raison il est accordé un stage d'observation professionnelle limité à 3 jours par an seulement sur les périodes de vacances scolaires dans notre département. En effet, il a eu écho d'autres pratiques dans d'autres académies.

Madame Ameling répond que c'est la règle académique qui accorde trois jours de stage d'observation professionnelle par année scolaire. Elle ajoute que c'est un dispositif très récent et qu'il y aura peut-être des évolutions à terme.

Monsieur Jaillet ajoute qu'il va se renseigner auprès du DRH académique pour en savoir plus sur ce nouveau dispositif.

Monsieur Dupouy demande comment ont évolué les demandes de ruptures conventionnelles depuis 4 ans.

Monsieur Jaillet répond que dans le département, on compte entre 5 et 10 dossiers déposés par année scolaire. Il rappelle que c'est un dispositif expérimental à durée limitée (fin en 2025).

Monsieur Pion souligne qu'au début de ce dispositif, il n'y avait pas de cadrage légal ni de budgétisation et une minorité de personne était informée.

Madame Sauvignon soulève qu'il serait intéressant de comparer les démissions et les ruptures conventionnelles.

4. Règlement type départemental : accueil et propreté des enfants à l'école maternelle

Madame Fischer indique que les membres de la FSSSCTD sont de plus en plus souvent amenés à répondre aux interrogations de collègues de maternelle qui leur font part d'absence de propreté de certains enfants, avec les aléas que cela peut produire et surtout la grande pression des familles qui entendent mal les textes. Elle lit l'avis n°3 concernant la propreté des élèves de petite section de maternelle (*annexe 2*).

Monsieur Jaillet répond que c'est l'article L 133-1 du code de l'éducation qui indique que la scolarisation est obligatoire à 3 ans. Il existe des possibilités d'aménagements et il faut travailler sur la co-éducation avec les parents d'élève.

Madame Sauvignon indique que les ATSEM de la commune d'Agen ne veulent pas changer les couches.

Monsieur Jaillet répond que cela fait partie de leurs missions et qu'il évoquera ce point à la mairie d'Agen. Les IEN peuvent également intervenir sur ce sujet. L'A DASEN sera également associé pour qu'il fasse un rappel aux écoles s'il y a un problème.

Madame Fischer indique qu'il faut viser plutôt les équipes dans les écoles où les familles font pression.

Monsieur Jaillet promet de souplesse et la nécessité de travailler en collaboration avec la municipalité et les parents d'élèves.

5. Compte rendu des visites du Lycée Professionnel Jean Monnet de Foulayronnes et de la Cité scolaire de Nérac

Madame Fischer évoque tout d'abord la formation dispensée par le conseiller de prévention académique. Elle leur a permis de prévoir d'autres modalités de présentation pour les prochaines FSSSCTD. Ils proposeront de présenter les diaporamas des visites à l'ensemble des membres en amont de la FSSSCTD de manière à ce que seuls les avis et les conclusions soient délivrés en séance. Monsieur Jaillet est d'accord.

Visite du Lycée professionnel Jean Monnet de Foulayronnes (annexe 3)

La visite de la formation spécialisée a eu lieu le jeudi 25 janvier au lycée professionnel Jean Monnet à Foulayronnes. Madame Fischer précise que c'est un établissement qui accueille également des apprentis du

GRETA et du CFA et qui propose des formations supérieures. Elle indique une visite peu préparée par le lycée, traduit par un manque de précision sur le déroulé de la visite.

Monsieur Soulard précise que c'est la première visite FSSSCTD faite en lycée ce qui peut expliquer le manque d'organisation.

Madame Fischer explique qu'ils ont pu rencontrer plusieurs personnels et avoir des entretiens au cours de la journée. Ils ont pu faire un bilan en fin de journée seulement avec la proviseure adjointe. Il aurait été judicieux que d'autres personnels de l'administration soient présents. Ils ont pu consulter le document unique d'évaluation des risques qui est très peu conséquent ainsi que le registre RSST. Ils n'ont pas pu voir le diagnostic amiante. Ils s'interrogent sur le fait que la commission hygiène et sécurité (CHS) ne s'est pas réunie depuis 2019. Il manque également l'affichage obligatoire sur la santé et la sécurité au travail.

Monsieur Jaillet demande si les personnels ont évoqué le regret de ne pas avoir bénéficié d'un CHS réuni.

Madame Fischer répond qu'ils ont ressenti qu'il n'y a pas de réelle politique de CHS dans l'établissement. Elle précise que l'attention est portée au niveau des ateliers pour la sécurité des élèves mais pas forcément au niveau de la prévention, ni du bien être au travail des personnels. Elle indique que le climat scolaire de l'établissement est plutôt serein. Il y a eu une mise en place du programme « sentinelle et référent » depuis trois ans avant la mise en place du programme Phare. Il y a également des actions en liaison avec le décrochage scolaire en classe de seconde et l'absentéisme scolaire. Une vigilance des équipes par rapport au phénomène de radicalisation des élèves est notée. L'équipe demande une formation au Rectorat depuis quatre ans pour comprendre et prévenir les phénomènes de radicalisation. Elle évoque une évaluation de l'établissement en 2022 qui implique de retravailler le règlement intérieur qui encore en cours. Ils ont eu un entretien avec l'infirmière scolaire et la CPE qui leur ont fait part de leur grande inquiétude sur la santé mentale des élèves. Elle évoque ensuite la présence d'amiante dans l'établissement : un désamiantage est en cours dans certaines salles. Cette détection a suscité leur inquiétude d'où la demande de déplacement de Madame Coche, Inspectrice santé et sécurité au travail.

Monsieur Soulard indique qu'il est prévu une visite de Madame Coche d'ici fin mars. Il a contacté le chef d'établissement qui lui a indiqué que des travaux sont prévus cet été par la Région.

Madame Laloubère ajoute qu'il faut conseiller au chef d'établissement d'inscrire la détection d'amiante sur le DUERP avec le DTA afin de favoriser une reconnaissance de maladie professionnelle, si un agent était amené à tomber malade suite à cette exposition future.

Madame Meunier-Castagneyrol conseille également aux agents qui ont été exposés de renseigner une fiche d'exposition à l'amiante à faire valider par le chef d'établissement, afin que cela soit inséré dans le dossier médical. Elle propose d'envoyer cette fiche par mail.

Monsieur Jaillet répond par l'affirmative et précise que l'information sera remontée auprès des personnels du lycée.

Madame Fischer indique qu'ils ont récolté 19 questionnaires renseignés en ligne sur Framiform et 7 questionnaires sous format papier soit au total 26 questionnaires. 85% des répondants sont des enseignants.

Monsieur Jaillet évoque le dispositif Pack nouveau départ, auquel la DSDEN prend part en lien avec la préfecture et la CAF, pour aider les personnes victimes de violences intrafamiliales.

Madame Fischer indique que suite à l'évaluation de l'établissement, un projet d'établissement a été établi sur l'axe du bien être des personnels et des élèves. Les membres de la FSSSCTD préconisent comme amélioration la mise en place d'une politique CHS et des affichages obligatoires, la finalisation de la rédaction du nouveau règlement intérieur pour la rentrée prochaine, l'accès à la formation des personnels pour prévenir et comprendre les phénomènes de radicalisation.

Monsieur Jaillet indique que le lycée peut également demander l'intervention de l'équipe académique valeur de la république pour parler des besoins en termes de radicalisation.

- Visite de la cité scolaire de Nérac (annexe 4)

La visite de la formation spécialisée de la cité scolaire de Nérac a eu lieu le mardi 12 mars. Madame Fischer indique que la visite était davantage organisée et qu'ils ont reçu un très bon accueil. C'est une cité scolaire qui regroupe 400 élèves avec un internat de 70 élèves. C'est un établissement de catégorie 2. La particularité de cette cité scolaire est que 75% des enseignants interviennent à la fois sur le collège et sur le lycée. La cité scolaire a été récemment labellisée égalité fille-garçon.

Monsieur Jaillet précise que la catégorisation de l'établissement dépend de plusieurs critères tels que la taille de l'établissement, la présence d'un internat ou le nombre de formations dispensées. La problématique d'une cité scolaire en catégorie 2 est qu'en dépit de la présence d'un collège et d'un lycée, seule la catégorie de l'établissement porteur est prise en compte. Cette cité scolaire devrait plutôt être de catégorie 3. Cela entraîne des conséquences également en termes de rémunération.

Madame Fischer indique que cette problématique se répercute sur la charge de travail, ce qui entraîne un risque d'instabilité de l'équipe de direction, dont la rémunération est non appropriée. Il n'y a pas assez de moyens humains pour cette structure.

Madame Fischer évoque ensuite le besoin de l'équipe de direction d'un poste administratif et d'un poste de documentaliste supplémentaires. La contrainte de la cité scolaire tient l'organisation de tous les emplois du temps entre 8h00 et 17h00 pour le lycée et le collège, du fait des transports scolaires. Il y a également une problématique de sanitaires insuffisants qui contraint à organiser deux cours de récréation, avec un bloc fille et un bloc garçon.

Monsieur Jaillet répond que sur la dernière problématique, un projet d'évolution est en cours par le conseil régional.

Madame Fischer évoque un échange avec les personnels de santé qui font les mêmes constats que pour le lycée professionnel de Foulayronnes et s'inquiète de la santé dégradée des élèves.

Monsieur Jaillet répond qu'il a en effet rencontré l'infirmière et l'assistante social à ce sujet. Il ajoute qu'il y a également un manque de soin extérieur dû au manque de médecins traitants et psychiatre dans le département. Il précise qu'il y a deux postes et demi de médecins scolaires sur le département, Dr LAHAYE et Dr SAVARY (50%) pour la zone Agen – Nérac – Marmande et le Dr GALINOU pour la zone Villeneuve sur Lot – Fumel.

Madame Fischer indique qu'ils ont également rencontré les membres du conseil d'administration du collège et du lycée qui ressentent une violence institutionnelle du fait de la perte d'heures en DGH, du fait qu'il n'y ait pas de visite médicale pour les personnels et en raison des conditions de travail qui se dégradent. Les bâtiments scolaires sont très mal isolés et nécessitent des travaux. Ils s'étonnent que leur chef d'établissement leur demande de voter en conseil pédagogique alors que ce n'est pas une instance décisionnaire.

Madame Laloubère ajoute que suivant la politique de l'établissement, un conseil pédagogique peut-être une instance de dialogue et d'apaisement avec l'équipe de direction comme cela peut être l'inverse.

Monsieur Toumi précise que le conseil pédagogique peut être ouvert à tous les enseignants de l'établissement et qu'il est installé après un vote en conseil d'administration. Le nombre d'enseignants n'est pas limité.

Monsieur Jaillet indique qu'il peut y avoir plusieurs situations comme des dissensions entre collègues qui peuvent amener le chef d'établissement à limiter les réunions à un certain nombre de participants pour pouvoir travailler dans les meilleures conditions.

Madame Fischer évoque ensuite l'échange survenu avec les AED. Ils sont 10 AED avec une majorité de temps partiel. Ils ont pratiquement tous un deuxième emploi pour compléter ce temps partiel. Le recrutement est donc très compliqué. Une formation PSC1 est prévue prochainement pour les AED. Elle ajoute qu'il serait intéressant de proposer un livret d'accueil aux AED à l'occasion de leur arrivée.

Madame Ameling précise que ce livret existe déjà au niveau académique et qu'il est téléchargeable.

Madame Fischer évoque l'échange avec l'assistant de prévention qui est un personnel ATEE. Il leur a indiqué que le DUERP est mis à jour tous les ans mais ils n'ont pas pu le consulter. Il regrette que la fiche de poste des agents ne soit pas actualisée par l'administration. Il indique que depuis 2009, il y a eu que deux CHS. Depuis 6 ans, un problème électrique est signalé sous le bâtiment A. Il a été jugé dans un rapport de l'APAVE vétuste et dangereux. Un incendie a eu lieu sous le bâtiment administratif. La commission de sécurité est passée en octobre et ne l'a pas relevé.

Madame Fischer évoque aussi leurs échanges avec les personnels de secrétariat qui ont fait part de deux difficultés. La première concerne le réaménagement des bureaux en open space dans un couloir avec beaucoup de passage d'élèves et la deuxième difficulté est le bureau trop isolé de la secrétaire d'intendance, qui ne se sent pas sécurisée. Les personnels redoutent également le passage au nouveau logiciel de gestion OPALE qui génèrent beaucoup d'inquiétude.

Monsieur Jaillet répond que cette inquiétude est générale. Il précise qu'elle est traitée au comité social d'administration ministériel et que l'information est remontée par les organisations syndicales.

Madame Fischer indique qu'ils s'interrogent sur la politique de santé et sécurité au travail de l'établissement car le personnel n'est pas informé en début d'année de l'existence des fiches SST. C'est lié au changement régulier de chef d'établissement.

Monsieur Jaillet précise que c'est surtout le rôle de l'assistant de prévention qui a vocation à être un relais pour l'ensemble des personnels et des usagers du secteur. Il doit communiquer la politique de prévention auprès de tous les personnels (enseignants, administratifs, ATEE)

Madame Fischer est d'accord mais le problème est que peu d'agents sont intéressés dans les établissements pour tenir ce rôle. Il faudrait mieux communiquer sur les missions d'assistant de prévention. Elle ajoute qu'il ressort des questionnaires que beaucoup de personnel n'ont pas connaissance du réseau PAS.

Monsieur Jaillet répond qu'il y a un vrai travail de communication à réaliser et qu'il faudrait faire apparaître un bandeau de rappel de tous les outils d'accompagnement (Réseau PAS, Assistante sociale des personnels, médecin des personnels, RH de proximité) sur toutes les fiches SST.

Madame Fischer lit l'avis n°6 sur le plan de formation au DUERP et l'avis n°7 sur la Commission Hygiène et Sécurité dans les EPLE (*annexe2*).

Monsieur Jaillet soumet au vote ces avis :

VOTE : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Monsieur Jaillet remercie Madame Fischer et les membres de la FSSSCTD pour leur travail et leurs comptes-rendus.

6. Questions diverses :

- *Quels sont les besoins de remplacements en Lot-et-Garonne dans le premier degré ?*

Monsieur Jaillet répond que sont constatées des variations du nombre de classe non remplacées de semaine en semaine. Depuis le mois de janvier, il y peut y avoir jusqu'à 150 classes non remplacées. Il rappelle que le

département compte 137 moyens de remplacements. Il constate une augmentation des absences avec beaucoup d'autorisations d'absences pour enfant malade et également pour des pathologies lourdes. L'augmentation de pathologie lourdes peut-être liée à un défaut de suivi médical pendant le confinement. Il y a également une dégradation de la santé mentale des personnels qui les amènent à être en arrêt de travail.

Monsieur Pion évoque la situation de son école pour exemple avec des collègues ayant des soucis de santé (COVID, clavicule cassée) ou un futur congé maternité, ce qui implique un grand besoin de remplacement.

Monsieur Jaillet indique que les enseignants ont la légitimité de demander des rendez-vous médicaux en dehors du temps scolaire, en expliquant leurs contraintes à leur médecin.

- *Quel est le nombre d'accidents de travail, d'accidents de service et de maladies professionnelles (AT-MP) pour le département.*

Monsieur Jaillet décrit l'évolution totale d'accidents (accident de trajet, de service ou de maladie professionnelle) : 82 en 2021, 96 en 2022, 76 en 2023 et 18 pour l'instant en 2024. 11% d'accidents de trajet, 72% d'accidents de service et 17% concernent des maladies professionnelles. Sur le département, les agents concernés relèvent pour 39% du 1^{er} degré et pour 61% du 2nd degré sachant qu'il y a plus d'enseignants dans le 2nd degré. La moyenne d'âge des accidents est de 11% entre 30 et 39 ans, 22% entre 40 et 49 ans, 50% entre 50 et 59 ans et 17% au-delà de 60 ans.

Madame Sauvignon demande si est décompté le nombre de déclarations ou le nombre de dossiers reconnus en accident de travail.

Monsieur Jaillet répond qu'est pris en compte le nombre de dossiers qui sont traités.

Madame Sauvignon indique qu'il serait intéressant d'avoir le nombre de dossiers reconnus accident de travail.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le secrétaire général** propose de lever la séance à 13h26.

Le président de séance,



Fabien JAILLET